

Notes de la séance de la Commission d'établissement de Prélaz¹ *Election des parents*

Mercredi 30 novembre 2016, 20h

Grand collège de Prélaz

- Parents :** Candidats quart parents (cf. point 3.) et parents intéressés
- Professionnels :** Mmes Sydonia **Bühlmann Cordey**, Justine **Beco** et Nathalie **Jaunin**
- Organisations :** Mme Nicole **Morax**, CVAJ (Centre vaudois d'aide à la jeunesse)
Mme Prune **Jaillet**, Association de quartier Prélaz-Valency
- Autorités politiques :** Mme Sandrine **Evéquo**
- Participent à la séance :** M. David **Payot**, Conseiller municipal
Mme Fabienne **De Pietro**, Service des écoles (SEP+S)

1. Ouverture de la séance constitutive de la Commission de Prélaz, par M. David Payot, Conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

M. Payot souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et rappelle l'importance du dialogue et de la communication entre l'école, les familles et les habitant-e-s. En particulier, la Municipalité de la nouvelle législature souhaite renforcer les dynamiques de quartiers lausannois.

Dans chaque établissement scolaire, une **Commission d'établissement** est instituée, conformément à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire). Cette Commission réunit

- des représentant-e-s des parents: 2 à 6
- des associations actives dans le quartier : 2 à 6
- des professionnel-le-s de l'école : 2 à 6
- des autorités politiques communales : 2.

Les Commissions doivent permettre à ces différents acteurs et partenaires de se rencontrer pour s'informer et échanger sur des sujets concernant la vie de l'école, donner des avis, faire des propositions, voire réaliser des projets. Elles se réunissent 4 à 6 fois par année et la participation fait l'objet d'une indemnité de présence. Les séances sont publiques.

Quatre délégué-e-s de chacune des 15 Commissions d'établissement se rencontrent deux fois l'an au sein du **Conseil d'établissements lausannois**, en présence du Conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ). Le Conseil constitue ainsi un espace de coordination entre les établissements, d'échange de pratiques, et de relais vers la Municipalité, voire les autorités cantonales.

2. Présentation des membres de la Commission

Quart des professionnel-le-s de l'école :

1. M. Jonas **Piguet** (également représentant au Conseil)
2. Mme Carine **Colletti**, Prélaz
3. Mme Fanny **Neuffer**, Valency
4. Mme Sydonia **Bühlmann Cordey**, Malley
5. Mme Justine **Beco**, Malley
6. Mme Sylvie **Perret**, Provence
7. Mme Nathalie **Jaunin**, directrice (voix consultative)

¹ Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



Quart des organisations et milieux intéressés par l'école :

1. Mme Nicole **Morax**, CVAJ (Centre vaudois d'aide à la jeunesse)

Mme Prune **Jaillet**, qui assiste à la séance, fait part de son intérêt à représenter l'Association de quartier Prélaz-Valency (centre socioculturel). Cette candidature est accueillie avec enthousiasme par Mme Jaunin. Mme Jaillet demandera l'accord formel à son comité lors de leur assemblée de décembre.

Quart des autorités politiques :

1. Mme Séverine **Evéquo**
2. Vacant

3. Election des parents et désignation du représentant des parents au Conseil

Election à l'unanimité des 5 parents présents (vote à main levée) :

1. M. Jaouad **Ibriz** (Prélaz)
2. Mme Elaine **Gysler** (Prélaz)
3. Mme Davida **Del Curto** (Prélaz)
4. Mme Aku **Tsetse** (Prélaz)
5. Mme Meryll **Liste** (Provence)

Mme Nara Alessandra **Calero Rochet** (Prélaz), qui s'était portée candidate, est absente.

*Mme Patricia **Arana Espinoza**, qui assiste à la soirée, fait part, après la séance, de son intérêt à participer à la Commission. Cette candidature pourra être discutée par la nouvelle Commission lors de la prochaine séance.*

Le/la représentant-e des parents au Conseil sera désigné lors de la prochaine séance (11 janvier).

4. Aspects organisationnels et explication sur la désignation du bureau (président-e, vice-président-e, secrétaire)

Les Commissions s'organisent de manière autonome (pas le mardi, afin d'éviter la collision avec les séances du Conseil communal). Les séances sont publiques, sauf si demande expresse de huis clos. Il est possible d'inviter des tiers pour des sujets spécifiques (exemple: Apems, police, sécurité routière, etc.). Des sous-groupes peuvent aussi être constitués si souhaité.

Budget et jetons de présence:

Un budget de CHF 1'000.- est à disposition de chaque Commission d'établissement, sous réserve de l'envoi de justificatifs originaux. Le Service des écoles fait en outre son possible pour faciliter les contacts avec les autres services de la Ville ou pour d'autres renseignements ou conseils.

Des jetons de présence (CHF 80.-) sont versés en fin d'année, sur la base de la liste de présence signée lors de chaque séance plénière, et remise au Service des écoles.

Ordre du jour et procès-verbal :

10 jours avant la séance de la commission, l'ordre du jour est transmis au Service des écoles qui le remet en forme et le fait figurer sur le page internet de la Commission (www.lausanne.ch/cel).

Un PV est établi par la Commission lors de chaque séance (un canevas de base fourni), puis transmis au Service des écoles pour mise en forme et mise sur Internet.

Election du bureau :

Les président-e, vice-président-e et secrétaire de la Commission de Prélaz seront désignés lors de la prochaine séance de la Commission.

5. Intervention de Mme Nathalie Jaunin, directrice de l'établissement de Prélaz

Mme Jaunin indique que l'établissement primaire de Prélaz compte 940 élèves répartis dans 7 bâtiments scolaires (Grand collège de Prélaz, petit collège de Prélaz (1-2P), Malley, Provence, Valency, Jardins de Prélaz et Fréminet (enseignement spécialisé). 115 enseignant-e-s et une cinquantaine de professionnel-le-s (PPLS, infirmière, assistante sociale, concierges, personnel de nettoyage, secrétaires, personnel de l'APEMS, devoirs surveillés...) s'occupent des enfants.

Elle souligne l'importance de tenir compte de la multiculturalité au sein de l'établissement de Prélaz : c'est un établissement « arc-en-ciel ». Il est primordial de mettre l'accent sur le vivre ensemble : par ex. au travers des Conseils des élèves qui existent à Prélaz et Malley (être entendu



est le début de l'apprentissage de la démocratie), avec des équipes d'enseignant-e-s impliqué-e-s, la mise sur pied d'un Forum école-parents, etc.

Mme Jaunin garde un très bon souvenir de son expérience dans la précédente Commission d'établissement de Prélaz : concert avec Sanshiro au Palais de Beaulieu (plus de 2'500 personnes), assemblée de parents sous forme d'exposition, projet intergénérationnel avec Pro Senectute (faire venir les aînés dans l'école), etc. Elle souhaite que la nouvelle Commission soit une plate-forme d'échanges permettant la mise en forme d'idées et de beaux débats...

6. Première discussion sur le programme d'activités

Les personnes présentes partagent déjà quelques constats et idées. Les points suivants pourront être repris lors des prochaines séances de la Commission.

- 1) Aménagements :
 - Petit collège de Prélaz : installer des nouveaux jeux. Manque de couvert (protection pluie et soleil)
 - Malley : les élèves ont envie d'améliorer leur cour de récréation, afin de la rendre plus conviviale et diminuer les bagarres. Que peut-on faire ? Pistes à chercher...
 - Collège de Provence : bâtiment triste
 - Prélaz : pas beaucoup de jeux : à améliorer (ex. cordes à sauter...)
- 2) Communication aux parents :
 - Par email : ex. sorties...
 - Repenser l'information, en tenant compte du regard des parents : contenu et moyens...
- 3) Faire un projet commun impliquant les enseignants, en particulier en fin d'année (thèmes : compétences métiers, nature en ville...)
- 4) Communication dès la 3P: choc après les deux années enfantines. Il faut aussi communiquer entre les parents, par exemple au travers d'un panneau d'affichage, un blog, apéro une fois par mois pour favoriser les échanges...
- 5) Festival une fois par an : une journée pour et par les enfants (créent leur programme...)
- 6) Blog entre parents, avec enseignants et aussi pour les enfants qui sont créatifs, page Facebook...
- 7) Inviter des professionnel-le-s, par ex. parascolaire.

7. Calendrier (prochaines séances)

La prochaine séance de la Commission d'établissement de Prélaz aura lieu le **mercredi 11 janvier à 19h30 au Grand Collège de Prélaz**. Les séances suivantes seront fixées le 11 janvier.

Il est rappelé aux personnes intéressées que la prochaine séance du Conseil d'établissements lausannois aura lieu jeudi 19 janvier 2017 à 20h à la salle du Conseil communal (Hôtel de Ville, place de la Palud).

8. Divers et propositions individuelles

Néant.

03.01.2017/SEP+S

Place Chauderon 9 Case postale 5032 1002 Lausanne cet@lausanne.ch http://www.lausanne.ch
